

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE DÉSARMEMENT

C'est naturellement la proposition du tzar qui continue à accaparer l'attention publique et à servir de thème aux journaux.

On se montre aujourd'hui beaucoup plus réservé qu'hier. A l'enthousiasme a succédé la réflexion, et en présence des difficultés qui apparaissent de toute part, le généreux projet de l'empereur de Russie est généralement taxé de rêve.

Nous empruntons, sur cette question, l'excellent article qui suit à notre confrère le *Petit Phare* :

Aucun fait historique, depuis la Révolution française et l'épopée impériale, ne peut se comparer à l'initiative que vient de prendre l'empereur de Russie.

Il est impossible de prévoir si la conférence qu'il veut provoquer réussira dans son œuvre, mais il est certain qu'elle se réunira. La circulaire aux Puissances n'eût pas été lancée si on ne s'était, auparavant, assuré l'acceptation du principe même d'une conférence réunissant les grandes Puissances du monde.

Nous n'essaierons pas d'exposer ici les conséquences incalculables d'un désarmement, l'essor nouveau de la civilisation humaine; l'appel du tzar pose la question en termes trop éloquents pour qu'on y puisse rien ajouter.

Nous ne nous demanderons pas non plus si la conférence pour la paix ne risque pas, malgré tous les efforts, de donner le signal d'une guerre générale.

Les Anglo-Saxons n'ont aucun intérêt au désarmement. Grâce à leur situation géographique, les grandes agglomérations anglo-saxonnes, l'Angleterre, l'Australie et les États-Unis, n'ont pas besoin d'armées permanentes : une flotte puissante et une organisation matérielle pratique suffit à tous leurs besoins.

L'argent et les forces vives, que tous les autres engloutissent dans le maintien d'une armée ruineuse, eux les consacrent au développement naturel de leurs richesses et à la conquête incessante de débouchés nouveaux. Le désarmement des puissances continentales leur enlèverait ces avantages et leur créerait de redoutables concurrences. Il n'est pas démontré que la proposition du tzar ne soit pas, en partie, une réponse aux derniers événements de Cuba et des Philippines, comme aux empiètements incessants de l'Angleterre dans le monde entier.

Quel que soit le résultat immédiat de la tentative actuelle, l'idée est lancée, elle fera son chemin et les historiens rappelleront un jour que c'est l'empereur autocrate de Russie qui a, le premier, ouvert la discussion sur les États-Unis d'Europe.

Mais, à un point de vue plus terre à terre, nous avons le droit et le devoir, nous autres Français, de nous demander quel rôle nous fait jouer notre allié.

Supposons un homme à qui on a volé sa maison. Il engage de longs et coûteux procès qui donnent lieu — comme c'est l'usage — à d'autres procès non moins interminables, et tout aussi chers, entre ses voisins. Un beau jour on vient lui dire :

— Renvoyons tous les avoués, faisons la paix. Cette chicane nous ruinerà tous.

— Soit, répond notre homme. Je vois bien que vous économiserez les frais de justice. Mais qui me rendra ma maison ?

C'est exactement notre situation. En cas de désarmement, chacun gardant ce qu'il a, c'est nous qui serions volés.

Nous ne pouvons croire qu'il en soit ainsi, et la date même de la circulaire du tzar nous permet de penser qu'il s'agit d'autre chose.

C'est, jour pour jour, à l'anniversaire du départ de Cronstadt que l'appel de l'empereur est publié. Et, comme pour nous le rappeler encore, l'empereur y reprend la phrase même par laquelle il avait proclamé l'alliance.

Il y a un an, à Cronstadt, le tzar proclamait l'union des deux nations « résolues à contribuer par toute leur puissance à la paix dans le monde, dans un esprit de droit et d'équité. »

A ce moment nous écrivions :

« La justice, toute la justice, telle que la comprend, telle que la revendique la nation française, est-elle compatible avec la paix ? Si elle l'est, par quelles conditions, par quelles concessions consenties à l'avance par un tiers devant l'empereur de Russie et communiquées par lui au président de la République française l'a-t-on rendue compatible ? Le président de la République n'a pas pu sacrifier un iota de ce que la nation française considère comme le Droit, comme la Justice; ce Droit de la France, l'empereur de Russie l'a jugé conforme à l'équité; la nation n'admettra jamais qu'on en ait retranché quoi que ce soit à Saint-Petersbourg ».

Aujourd'hui le tzar, répétant ses propres paroles, convoque les nations à « cimenter leurs accords par une consécration des principes d'équité et de droit sur lesquels reposent la sécurité des États et le bien-être des Nations ».

Il n'est pas possible que ce soient de pures coïncidences et que ces mots de *droit* et d'*équité* reviennent là comme une sorte de litane de bout de l'an.

Si cette déclaration n'est pas vide de sens, elle signifie, comme nous le disions l'an dernier, qu'il y a quelque chose de changé dans le monde. Depuis Sadowa « la force prime le droit ». Désormais, dans la pensée du tzar, la force serait au service du droit et de l'équité.

S'il en est ainsi, nous ne pouvons, à notre tour, que répéter notre conclusion du 28 août 1897 :

« La formule est admirable. Nous en attendons l'application; ceux qui souffrent, ceux qui pleurent, ceux que la violence a séparés brutalement de la patrie et sur qui pèse la lourde botte d'un conquérant, l'attendent avec nous »...

L'ARRESTATION D'HIER

Sous ce titre, voici comment la *Patrie* apprécie aujourd'hui l'arrestation du colonel Henry dont nous parlons plus loin :

L'arrestation du lieutenant-colonel Henry fait entrer l'affaire Dreyfus dans une phase nouvelle, aussi douloureuse qu'inattendue. Une enquête très loyalement et très vi-

goureusement dirigée par M. le ministre de la guerre a conduit à la découverte d'un faux.

L'émotion sera considérable dans l'armée et dans le pays. Les ennemis de notre patrie vont triompher bruyamment. Tous les bons français en ressentiront une profonde tristesse.

Un officier français a pu s'abaisser à de tels moyens pour surprendre la confiance de ses chefs ! La faute heureusement ne saurait en rejallir sur notre chère et grande armée.

L'indignité d'un homme n'atteint pas la collectivité des braves gens qui ont pour mission de défendre la frontière, le drapeau, la patrie.

Ils sont les premiers à réclamer qu'une répression prompte et énergique les dégage de toute solidarité, que leur cœur, aussi bien que leur conscience, répudie.

Deux affaires sensationnelles vont être déferées à la justice française : l'affaire Picquart, l'affaire Henry.

Il convient d'attendre avec sang-froid les décisions des juges.

Déjà les amis de Dreyfus publient que la révision de l'arrêt du conseil de guerre qui condamna leur client est inévitable. Rien n'est moins certain.

La culpabilité du lieutenant-colonel Henry, fondée sur des faits qui sont d'ailleurs postérieurs de « deux ans » à ceux qui ont motivé la condamnation de Dreyfus, peut accabler l'un sans innocenter l'autre.

Nous n'avons actuellement ni à préjuger, ni à devancer les arrêts de justice.

L'affaire Dreyfus

Arrestation du colonel Henry

Mardi soir, dans le cabinet du ministre de la guerre, le lieutenant-colonel Henry a été retenu, et s'est reconnu lui-même, l'auteur de la lettre en date d'octobre 1896, où Dreyfus est nommé.

Le Ministre de la guerre a ordonné immédiatement l'arrestation du lieutenant-colonel Henry, qui a été conduit dans la forteresse du Mont-Valérien.

Cette nouvelle, d'une gravité exceptionnelle, vient compliquer encore la ténébreuse affaire qui, depuis bientôt un an, tient, en France, l'esprit public dans une douloureuse anxiété, et qui a eu dans tous les milieux des conséquences déplorables.

Comme nous l'avons toujours dit, le gouvernement a le devoir de faire la lumière, absolue, complète, sur ces mystères, auxquels le public ne comprend rien.

Au Ministère de la Guerre

Dans le courant de la journée d'hier, on s'est un peu départi, au ministère de la guerre, de la réserve rigoureuse jusqu'alors gardée. Un des officiers du cabinet du ministre a fait les déclarations suivantes :

— Il faut qu'il soit bien entendu que l'ex-colonel Picquart n'est pour rien dans cette affaire. Le ministre n'a eu aucun rapport avec lui. Il n'a tenu aucun compte de ses dénonciations et ne lui a envoyé personne ni à la Santé ni ailleurs.

Le colonel Picquart n'a eu aucune part dans la découverte du faux commis par Henry. La vérité est que c'est sur une enquête personnelle du ministre que le faux a été découvert. Toutes les pièces ont été visitées une à une. La vérification n'a fait découvrir qu'une pièce fautive. C'est une preuve de plus en faveur de l'authenticité des autres. En agissant comme il a fait, le colonel Henry a agi spontanément.

Nous avons fait une enquête; personne ne pouvait croire le colonel Henry capable d'une pareille folie. L'archiviste Gribelin, qui nous avons interrogé ce matin, avait une confiance absolue dans son chef. Rien ne pouvait lui faire croire que son chef eût commis une faute aussi grave.

Quant aux conséquences de l'affaire, elles sont bien simples. Le colonel Henry sera traduit en conseil de guerre pour avoir trompé ses chefs. L'affaire Dreyfus reste intacte. Il s'agit d'une pièce que l'on donnait comme découverte en 1896 et qui, par conséquent, n'avait pu être versée au procès.

Vous pouvez déclarer que l'opinion du ministre sur la culpabilité de Dreyfus reste entière. Sa conviction s'est fortifiée de l'étude du dossier. Un agent inintelligent et maladroit a voulu faire du zèle; il a commis une faute, il va être puni. Voilà tout. Le ministre a fait son devoir. Il ne pouvait faire moins. Son attitude montre qu'il est résolu à frapper tous les coupables. Il aurait pu étouffer l'affaire, il a préféré faire toute la lumière. Mais l'incident Henry ne prouve pas, ne peut prouver en aucune façon que Dreyfus soit innocent.

Ajoutons qu'au cabinet du ministre de la guerre, on met sur le compte d'une sorte de folie momentanée, d'inconscience morale l'acte du colonel Henry. Celui-ci, paraît-il, ne se rend pas compte de la gravité de son méfait et ne se doute pas qu'il a commis un acte qualifié crime par le Code pénal.

Les Généraux de Boisdeffre et Gonse

M. Brisson, interrogé sur les nouvelles publiées par les journaux sur la démission des généraux de Boisdeffre et Gonse, a répondu que le conseil ne s'était pas occupé de cette question.

Cependant la *Liberté* se fait l'écho des bruits suivants :

« La majorité du conseil des ministres, pour ne pas dire l'unanimité, serait d'avis qu'en présence des faits nouveaux qui venaient d'être révélés, la révision du procès Dreyfus s'imposerait d'une façon inéluctable. »

« Dans ces conditions, sur les instances de M. Cavaignac lui-même, les ministres se seraient montrés disposés à en prendre l'initiative et à rendre immédiatement publique cette décision, »

« D'autres part M. Cavaignac aurait annoncé qu'il allait exiger la démission de M. le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée, et du général Gonse, sous-chef, qui depuis deux ans n'ont pas su, par des enquêtes personnelles, découvrir la fausseté du document falsifié par le lieutenant-colonel Henry, et qui ont laissé les ministres de la guerre successifs s'engager à fond sur des documents fabriqués de toutes pièces »

Le procès Picquart-Leblois

La date de la comparution de MM. Picquart et Leblois en police correctionnelle est définitivement fixée au 21 septembre prochain.

Les débats auront lieu devant la huitième chambre, présidée par M. Bernard.

On sait, dit le *Petit Bleu*, que les deux accusés sont poursuivis pour divulgation d'un dossier secret concernant M. Esterhazy, et établissant, d'après les affirmations de M. Picquart, la culpabilité du commandant, et par suite l'innocence du condamné de l'île du Diable.

Le conseil de guerre de 1894, présidé par le général de Luxer, rendit à cet effet sa sentence, mais il paraît qu'elle était insuffisante.

Un nouveau procès va s'ouvrir devant une juridiction où la presse n'est pas admise. Souhaitons qu'il mette un terme à cette trop longue affaire.

L'État-Major

Paris, 1^{er} septembre, matin. — D'après le *Soir*, la discussion au conseil des ministres de l'après-midi aurait été très vive. MM. Brisson, Maruéjols et Trouillot auraient déclaré que la révision du procès Dreyfus s'imposait; M. Cavaignac leur aurait vaillamment tenu tête, établissant d'abord, avec des raisons indiscutables, que l'aveu du lieutenant-colonel Henry n'innocentait en aucune façon le traître Dreyfus, s'opposant ensuite avec la plus grande énergie à la révision du procès qui, à l'heure actuelle, selon lui, n'avait aucune raison d'être.

Le ministre ajouta même que, si ses collègues se mettaient d'accord pour demander la révision et toucher en quoi que ce soit à l'état-major, il donnerait sa démission.

SUICIDE DU COLONEL HENRY

Note Havas :

Paris, 1^{er} septembre, matin. — On annonce à la dernière heure que le lieutenant-colonel Henry s'est suicidé hier soir au Mont-Valérien. Il s'est coupé la gorge.

Démission du général de Boisdeffre

Paris, 1^{er} septembre, matin. — Le général de Boisdeffre a écrit au ministre de la guerre la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Je viens d'acquiescer à la preuve que ma confiance dans le lieutenant-colonel Henry, chef du service des renseignements, n'était pas justifiée. Cette confiance, qui était absolue, m'a amené à être trompé et à déclarer vraie une pièce qui ne l'était pas, et à vous la présenter comme telle. Dans ces conditions, monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me relever de mes fonctions.

BOISDEFRE.

M. le ministre de la guerre a répondu :

Mon cher général,

Il me paraît nécessaire que vous présidiez vous-même à la répression des actes qui ont entraîné l'erreur commise par vous dans votre loyauté. C'est seulement ensuite, si vous persistez dans vos intentions, que je pourrai résoudre la question que vous me soumettez.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments affectueux. CAVAIGNAC.

Le général de Boisdeffre a exprimé au ministre sa reconnaissance pour le témoignage rendu à sa loyauté, et lui a demandé, en l'assurant de son plus respectueux dévouement, la permission de persister dans sa demande.

On annonce que le général de Boisdeffre sera remplacé par le général Renouard.

Ce que coûtent les armées

La proposition de désarmement fait aux puissances par le gouvernement russe appelle l'attention sur les sacrifices consentis chaque année par les nations européennes pour l'entretien des armées permanentes et des flottes. L'éventualité d'une grande guerre, qui menace comme une épée de Damoclès toutes les nations civilisées, coûte à l'Europe, chaque année, des sommes énormes. Voici, en effet, le tableau des sommes qui sont inscrites régulièrement au budget de chaque Etat pour les dépenses militaires :

Le premier chiffre est celui inscrit aux budgets ordinaires, le second aux budgets extraordinaires :

Allemagne : 588,411,537 fr. et 97,286,086 fr. — Autriche-Hongrie : 305,537,605 fr. et 35,974,147 fr. — Belgique : 47,211,128 fr. et 5,986,448 fr. — Bulgarie : 22,474,708. — Danemark : 14,233,050 et 1,241,687. — Espagne, 140,811,789. — France, 647,774,820. Grande-Bretagne : 449,585,000 fr. — Grèce : 15,359,240 fr. — Italie : 208,108,560 et 15,948,000 fr. — Norvège : 11,433,955 et 549,606 fr. — Pays-Bas : 41,214,818 et 9,001,049 fr. — Portugal : 29,351,601 et 303,310 fr. — Roumanie : 39,514,664 fr. — Russie : 1,084,645,252 fr. — Suède : 34,484,632 et 20,850,000 fr. — Suisse : 24,304,449 fr.

Quant aux dépenses pour la marine, elles se chiffrent comme suit :

Allemagne : 68,193,587 et 36,441,420 fr. — Autriche-Hongrie, 26,160,150 et 7,793,000 fr. — Belgique, rien. — Bulgarie, rien. — Danemark, 9,579,890 et 1,133,336 fr. — Espagne, rien. — France, 270,541,011 fr. Grande-Bretagne : 467,525,000 fr. — Grèce : 5,292,200 fr. — Italie : 92,860,411 et 102,140,712 fr. — Norvège : 3,545,612 et 16,680,000 fr. — Pays-Bas : 32,519,964 fr.

Portugal : 14,145,035 fr. — Roumanie : 1,471,470 fr. — Russie : 219,694,036 fr. — Suède : 9,700,670 fr.

On obtient, au total, les chiffres suivants : budget ordinaire de la guerre, 3,051,512,959 fr. ; budget extraordinaire, 231,144,173 fr. Budget ordinaire de la marine, 1,220,229,045 fr. ; budget extraordinaire, 164,188,468 fr. Total, 5,267,074,645 francs.

C'est donc une somme totale de plus de cinq milliards de francs que l'Europe dépense annuellement pour l'entretien de ses armées permanentes.

INFORMATIONS

Le Départ de M. Laferrière

On écrit de Marseille à la date du 30 août : M. Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, accompagné de MM. André Martin, chef de son secrétariat particulier, et Peyrimhoff, attaché à son cabinet, est arrivé ce matin à neuf heures trente ; il a été reçu sur le quai de la gare par M. Floret, préfet des Bouches-du-Rhône ; Vittini, son chef de cabinet ; Neveu, chef du service maritime de Marseille ; Bourbonnot, enseigne du *Chanzy*.

Après les présentations, qui ont été rapidement faites, M. Laferrière est monté dans le landau du préfet et s'est rendu, accompagné de ce dernier, à bord du *Chanzy*, qui appareillait aussitôt. Aucun honneur n'a été rendu.

A son arrivée à bord, le gouverneur général a été reçu par M. de la Maisonnette, commandant du *Chanzy*. Le croiseur a immédiatement levé l'ancre, et, à onze heures, il franchissait la passe du bassin national.

Le *Chanzy* arrivera à Alger demain vers trois heures.

Dès son arrivée à Alger, M. Laferrière a adressé aux habitants de l'Algérie une proclamation où, après un appel à la concorde et à l'apaisement, il s'affirme résolu à rétablir l'ordre. Les mesures les plus libérales seront prises, les réformes nécessaires accomplies. M. Laferrière promet toute sa sollicitude aux indigènes.

La proclamation énumère ensuite les réformes administratives et financières qui vont être entreprises.

En terminant, M. Laferrière s'affirme comme le représentant des principes républicains et des idées de liberté, de justice et de devoir.

Les Conseils Généraux

Gers

On sait que le jour de l'ouverture de la session, les portes de la salle des séances resteraient closes sous prétexte que les conseillers n'étaient pas en nombre, et la Droite protesta contre ce procédé. Le Conseil était convoqué de droit lundi à la suite de cet incident. M. Laterrade, sénateur radical-socialiste, est élu président.

Corse

M. Giacobbi, député républicain, est élu président du Conseil général. Le jour de l'ouverture de la session, le Conseil n'était pas en nombre.

Le Jubilé d'un Maire

La commune de Cardonnette (Somme), qui compte deux cent cinquante habitants, vient de fêter le cinquantenaire de son maire, M. Fosse, âgé de quatre-vingts ans. Ce vénérable vieillard a été élu maire de Cardonnette le 27 août 1848 ; il a constamment été réélu depuis cette époque.

Retour de M. Doumer

Le *Courrier de Saïgon* annonce le départ prochain de M. Doumer pour la France. Le gouverneur général aurait, dit-on, reçu une dépêche le rappelant à Paris pour s'entretenir avec le gouvernement sur diverses questions intéressant l'Indo-Chine, notamment celle des chemins de fer. M. Doumer ne ferait qu'un séjour de quelques mois en France. MM. Picanon et Escoubet : le premier comme gouverneur général, le second en qualité de lieutenant-gouverneur, prendraient la direction des affaires pendant son absence.

En Chine

Le correspondant du *Daily Mail* à Berlin apprend que l'Allemagne et l'Angleterre se sont mises d'accord sur une politique commune à poursuivre en Chine contre la Russie. Le correspondant du même journal à Pékin apprend que des représentants des

maisons anglaises, allemandes et américaines tiennent des conférences pour établir une combinaison commune pour la construction du chemin de fer de Tien-Tsin à Chang-Tchaou.

A Pékin

D'après des renseignements reçus de Pékin, on prévoit que Li-Hung-Chang va revenir au pouvoir, Li-Hung-Chang est très favorable aux Russes, et, par conséquent, en très mauvais termes avec les Anglais. On assure qu'il a eu une vive altercation avec le ministre britannique à propos des concessions accordées à l'Angleterre en face de Hong-Kong.

Une Reine qui démissionne

On mande d'Amsterdam : Dans une édition spéciale, le *Journal officiel* publie une proclamation de la reine-régente, contresignée par tous les ministres, dans laquelle elle déclare se démettre de ses fonctions.

« Je remercie, dit la régente, tous ceux qui m'ont aidé par leurs conseils, ceux qui m'ont soutenue par leur amour et leur dévouement. Que Dieu bénisse l'union du peuple et de la jeune reine ! »

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

Présents : MM. Iscard, Pradines, Relhié, Cocula, Delport et Longpuech ; absent : M. Laparra, excusé. M. le préfet assiste à la séance. M. Iscard, doyen d'âge, occupe la présidence. M. Relhié est élu secrétaire.

La commission a statué sur les affaires suivantes :

Commune de Catus. — Réfection du pont à bascule. — La demande de la commune de Catus est ajournée, un secours de 2,000 francs ayant été accordé à cette commune dans la dernière séance du 22 août.

Cazals. — Réparation à la mairie. — Accordé, 50 francs.

Mechmont. — Réparation au mur du cimetière. — Accordé, 50 francs.

Saint-Paul-de-Vern. — Réparations à la fontaine d'Estival. — Accordé, 50 francs.

Flaugnac. — Construction d'une citerne publique. — Accordé, 75 francs.

Flaugnac. — Construction d'un mur de clôture pour le presbytère de Capnié. — Accordé, 50 francs.

Mayrinbac-Lentour. — Construction d'un préau couvert à l'école de garçons. — Accordé, 120 francs.

Saint-Germain. — Construction d'un groupe scolaire. — Classement n° 1.

Lavergne. — Avant projet du chemin rural ordinaire n° 7. — Approuvé.

Belmont-Bretenoux. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 3. — Approuvé.

Sainte-Colombe. — Reconstruction de deux ponceaux donnant passage à des chemins ruraux. — Accordé, 150 fr., sur les fonds de la police correctionnelle.

CAHORS

Trésoriers-payeurs généraux

Le *Figaro*, arguant du prochain mouvement administratif et des postes que les préfets ne manqueront pas de solliciter dans les trésoreries générales, esquissait une rapide biographie des trésoriers généraux en exercice. Parmi ces derniers, nous relevons le nom de M. Bargeton, trésorier-payeur, ancien préfet du Lot.

M. Bargeton. — Une victime, mais une heureuse victime du banquet de Hoche. A fait toute sa carrière dans l'administration préfectorale. Sous-préfet en 1870, à vu Bonneville, Prades, Villeneuve-sur-Lot, Préfet en 1879 — nommé par M. de Marcère — il est allé à Cahors, à Chambéry, à Périgueux, à Saint-Etienne, et enfin à Versailles. Fut immolé en 1894 et expie ses fautes (?) à Melun avec 52 660 francs et la rosette de la Légion d'honneur.

Bal des Jardiniers

Les jeunes jardiniers de la ville de Cahors sont invités à se réunir, samedi 3 septembre à 9 heures du soir, dans une des salles du café de la Comédie à l'effet de l'organisation du bal annuel de la St-Maurille.

La foire

La foire du 1^{er} septembre est certainement mauvaise.

Bien que nous n'ayons pas encore connaissance des cours pratiqués, les transactions se sont faites à des prix peu rémunérateurs.

La campagne a souffert énormément de la sécheresse, c'est la raison sans doute, de cet état de choses, regrettable pour tout le monde.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — *Comice agricole du canton de Puy-l'Evêque.* — Concours tenu à Prayssac les 27 et 28 août.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Bineuses vigneronnes : 1^{er} prix, Pilter, François, Laforgue, forgeron à Prayssac, représentant (rappel de médaille d'or) ; 2^e prix, Cantarel, carrossier à Puy-l'Evêque, 25 fr. et diplôme de médaille d'or ; 3^e prix, Cossé, forgeron à Prayssac, 20 fr. et diplôme de médaille d'argent ; 4^e prix *ex æquo*, Lafage, à Luzech et Bénestèbe, à Sauzet, chacun une médaille d'argent grand module ; 5^e prix, Pardes, briquetier à Prayssac, 10 fr. et diplôme de médaille de bronze.

Culture en général. — Classe A. 1^{er} prix, Léon Maratuech, à la Poujade de Prayssac, médaille d'or offerte par M. le ministre de l'agriculture, au nom du gouvernement de la République ; 2^e prix, Blandinières, propriétaire aux Rosiers de Puy-l'Evêque, médaille d'argent grand module, offerte par la Société des agriculteurs de France ; 3^e prix, Eloi, à Meymes de Prayssac, diplôme de médaille d'argent.

Classe B. 1^{er} prix, Pardes, maire à Prayssac, médaille de vermeil offerte par la Société des agriculteurs de France ; 2^e prix, Caillaud, à Prayssac, diplôme de médaille d'argent.

Animaux reproducteurs. — Taureaux : 1^{er} prix, Besse, propriétaire à Loupiac (Puy-l'Evêque), 100 fr.

Vaches de travail pleines ou situées : Rappel de 1^{er} prix, Costes, à Touzac ; rappel de 2^e prix, Maratuech, à Landiech ; 1^{er} prix, Pardes, maire à Prayssac, 40 fr. ; 2^e prix, Pierre Bailles, à Lagardelle, 30 fr. ; 3^e prix, François Salvan, au Thérans, 25 fr. ; 4^e prix, Boutarel, à Prayssac, 20 fr. ; 5^e prix, Barras, à Saint-Martin, 15 fr.

Vaches laitières : Léon Maratuech, à la Poujade, médaille d'argent grand module, offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Truies pleines ou situées : 1^{er} prix, réservé ; 2^e, Aldhuy, meunier, à Meymes, 20 fr.

Verrats : 1^{er} prix, Barras, à Saint-Martin, 15 fr.

Béliers : 1^{er} prix, Ausset, à Prayssac, 20 fr.

Brebis (lot de cinq) : 1^{er} prix, veuve Pujol, à Prayssac, 20 fr. ; 2^e *ex æquo*, veuve Delmas et Priou, à Prayssac, chacun, 15 fr. ; 3^e, Aimé Dulac, à Prayssac, 10 fr. ; 4^e Firmin Lafargue, à Prayssac, 10 fr.

Animaux non reproducteurs. — Bœufs d'attelage, 1^{er} prix, Dulac, à Lagardelle, médaille d'argent, grand module ; 2^e François Atgié, à Prayssac, médaille d'argent petit module ; 3^e Lauture, à Meymes, médaille de bronze ; 4^e, Bailles, à Prayssac, médaille de bronze.

Bœufs gras. — 1^{er} prix, Lauture, à Meymes, 40 francs ; 2^e, Combes, à Vire, 30 fr. ; 3^e Tissandier, à Vire, 25 fr. ; 4^e Eloi Lamanie, à Meymes, médaille de bronze.

Animaux de basse cour. — 1^{er} prix, Bouysset, à Comifferrat Prayssac, médaille d'argent ; 2^e, V. Berrié, à la Brausse-Prayssac, médaille de bronze ; 3^e, Mme Capmas, à Prayssac, médaille de bronze ; 4^e, Laporte, à Comifferrat, médaille de bronze.

Produits agricoles. — Hors concours, rappel de médaille d'argent, M. Pardet, briquetier à Prayssac ; 1^{er} prix, Blandinières, aux Rosiers, médaille d'argent ; 2^e, Vaysières, (Ecole de Puy-l'Evêque), médaille d'argent ; 3^e, Fox, doreur à Puy-l'Evêque, médaille d'argent ; 4^e, Payés, au Caillou, médaille de bronze ; 5^e, Hugouenc, à Nouel-Prayssac, médaille de bronze 6^e, Pierre Cassac, à la Barie, mention honorable ; 7^e, Dubruel, pépiniériste à Prayssac, mention honorable ; 8^e, Pardes et Nanel, à Prayssac, mention honorable.

Vins. — 1^{er} prix, Labelle, pharmacien à Prayssac, médaille d'argent ; 2^e prix, Combes, à Vire, médaille d'argent ; 3^e prix, Dulac, à Prayssac, médaille d'argent ; 4^e prix, Henri Delrieu, à Prayssac, médaille de bronze, offerte par la Société nationale

d'encouragement à l'agriculture ; 5^e prix, Devés, à Prayssac ; médaille de bronze offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture ; 6^e prix, Turlan, à Prayssac, médaille de bronze ; 7^e prix, Capmas, à Prayssac, diplôme de médaille de bronze ; 8^e prix, Blandinières, au Rosier, diplôme de médaille de bronze.

Instruments agricoles — Rappel de médaille d'or à la Société agricole et industrielle du Lot ; rappel de 1^{er} prix, faucheuse système Woad ; Cassé, mécanicien à Prayssac ; rappel de 1^{er} prix, Delbreil, cultivateur à Caix (pulvérisateur) ; rappel de médaille d'argent, Calassou, éclusier à Puy-l'Evêque (instruments divers) ; 1^{er} prix, Cantarel, à Puy-l'Evêque, médaille d'argent (fours à prunes) ; Bley, à Saint-Daunès, diplôme de médaille de bronze.

Produits industriels. — MM. Laurent Lasmaries, machine à découper ; Clerc, chaussures galoches ; Vignals armurier, appareil à acétylène ; Lecoq à Bordeaux, représenté par Cantarel à Puy-l'Evêque, appareil à acétylène, reçoivent chacun un diplôme et médaille d'argent.

MM Péberel, fleurs artificielles, et Henri Delrieu, machine à ficelle, chacun un diplôme de médaille de bronze.

Mmes Daffos, Bouyssou, Mlle Conot, Mmes Capmas, Bouysset, et Mlle Lucie Luga, chacune une mention honorable pour leurs travaux exposés.

— Succès scolaires. — Parmi les lauréats du concours organisé cette année à Prayssac par le comice agricole du canton de Puy-l'Evêque, nous sommes heureux de relever le nom de notre école. M. Vayssières, directeur, vient en effet, d'obtenir une médaille d'argent pour l'exposition des beaux produits agricoles résultant de ses intéressantes expériences sur les blés et les pommes de terre et sur l'emploi rationnel des engrais chimiques.

Rappelons qu'au dernier examen des postes et télégraphes, l'élève du cours complémentaire, Borredon Elie, arrive sur la liste des candidats admis dans toute la France avec le n° 14.

Ces beaux résultats méritaient d'être signalés, parce qu'ils sont de nature à inspirer la plus entière confiance aux familles.

PRAYSSAC. — Courses de vélocipèdes du lundi 29 août :

Course cantonale : 1^{er} prix, Cassé, à Prayssac ; 2^e, Berty, à Prayssac.

Course départementale : 1^{er} prix, Manié, à Cahors (champion du Lot) ; 2^e, Sirven, à Cahors (Gladiator).

Course internationale : 1^{re} série : 1, Laon ; 2, Soubirans. 2^e série : 1, Richard ; 2, Manié.

Course finale : 1, Laon (Gladiator) ; 2, Soubirans à Saint-Vite, à une roue (Soubirans, constructeur à Saint-Vite.)

Honneur : 1, Laon ; 2, Soubirans.

VAYLATS. — La foudre. — Dans la nuit du 22 au 23 août, la foudre a tué deux

juments dans la propriété appelée « Le Grézal », commune de Vaylats.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Obsèques. — Mercredi, ont eu lieu dans notre ville les obsèques de M. Bécays, père de M. Louis Bécays, avocat au barreau de Figeac, beau-père de M. Poux-Laville, sous-préfet et beau-frère de M. Vival, député.

Une foule considérable parmi laquelle se trouvait la majeure partie des notabilités politiques de l'arrondissement, a accompagné le deuil, conduit par les membres de la famille.

Au nom de leurs nombreux amis, nous adressons à tous les membres de cette même famille l'expression de nos plus douloureuses condoléances.

— *Le crime de Pouzat.* — L'état de Julien Rigal et de Jeanne Navet, victimes de l'horrible attentat dont nous avons entretenu nos lecteurs, s'est très sensiblement amélioré. La dame est complètement rétablie de sa blessure et le mari hors de danger, ce qui détruit entièrement les faux bruits de la mort de ce dernier répandus avec persistance pendant plusieurs jours en ville et dans les communes des environs.

St-CÉRÉ. — Incendie. — Le 29 août, à 3 heures du matin, un incendie dont la cause est inconnue, a détruit trois maisons appartenant aux nommés Labrousse Justin, Bennet Pierre et Cas Jean, tous propriétaires au faubourg Lascabanes à St-Céré.

Les pertes peuvent être évaluées à 6,300 fr. et sont couvertes en partie par des assurances.

CAPDENAC. — Incendie. — Le 29 août, vers une heure du soir, un incendie s'est déclaré dans une maison appartenant à M. Andrieu et située à Capdenac.

Cet immeuble était occupé par neuf locataires.

Les pertes s'élèvent à 8,660 fr. et sont en partie couvertes par des assurances.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON — Coups et blessures. — Ces jours derniers, le nommé Carlux, propriétaire, et la femme Jeanne Valade, épouse Cayrol, ménagère à Bétaille, se sont pris de querelle pour une question d'intérêt, et se sont portés des coups et fait des blessures.

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie de Vayrac contre ces deux irascibles batailleurs.

BULLETIN FINANCIER

Les mauvaises dispositions que nous signalions hier se continuent et s'accroissent même aujourd'hui par la liquidation, d'après le nouveau règlement de la Bourse, ou l'impression pénible causées par l'arrestation, pour faux, du colonel

Henry, chef du bureau des renseignements au ministère de la guerre.

Notre 3 0/0 finit à 103,35 ; le 3 1/2 0/0 à 106 ; l'Amortissable à 101,75.

Nos établissements de crédit subissent l'influence défavorable qui pèse sur nos rentes. Le Foncier se tient à 682 ; le Lyonnais à 870 ; le Comptoir National d'Escompte à 580 ; la Société Générale à 547 ; la Banque spéciale des valeurs Industrielles fait 190. Le Suez se traite à 3,692.

Les fonds étrangers sont plutôt fermes ; l'Italien se négocie à 92,57 ; l'Extérieure à 41,50 ; le Portugais à 20,36 ; le Turc cote 23,22 ; la Banque Ottomane 552 ; le 3 0/0 Russo 1891 revient à 96,70 ; le 3 0/0 1896 à 96,55.

Peu de changements et peu d'affaires sur nos Chemins français. Le Midi cote 1,465 ; le Lyon 1,950 ; l'Orléans 1,892.

Voici les cours de compensation des quelques principales valeurs : Crédit Lyonnais 876 ; Société Générale 550 ; Comptoir National 584 ; Suez 3,690 ; Extérieure 41,50 ; Italien 92,65 ; Portugais 20,25 ; Russe 3 0/0 1891, 96,80 ; Russe 3 0/0 1896, 96,60 ; Banque Ottomane 550 ; Banque de France 3,595 ; Crédit Foncier 681 ; Lyon 1 940 ; Midi 1,465 ; Nord 2,160 ; Orléans 1,895.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 1^{er} septembre.

V^o Nacia : Chronique mondaine. — Georges de Lys : Oreille fendue. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Pierre Guérin (fin). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse. — Variétés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de Chevaux et Foire à Périgueux

A l'occasion des Courses de Chevaux et de la Foire qui auront lieu à Périgueux, du 4 au 7 septembre, la Compagnie d'Orléans a décidé de rendre valables, jusqu'aux derniers trains du Jeudi 8 septembre, les coupons Retour des Billets Aller et Retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 3, 4, 5, 6 et 7 septembre, aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Baucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissa-

riat général de l'Exposition, une réduction de 50% sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr. ; 2^e classe 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344 ; 2^e classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,10x0,06, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

IX

Une bouffée de fureur et de rage l'étreignit au cœur.

Il ne put se contenir. Un mot sortit de ces lèvres, un mot brutal, enragé.

— menteur ! menteur ! hurla-t-il. Et il s'élança sur son frère.

Les gardes se précipitèrent sur lui, l'entraînèrent de nouveau.

Ses yeux étaient hagards. Sa bouche écumait.

Il ressemblait de nouveau, à ce moment, à un véritable fou furieux.

— C'est un de ces accès qui le prend, murmura Burke tranquillement.

Puis il tira sa montre.

— Il sera de quelques minutes seulement.

Thomas se tourna vers lui, lui cracha à la face toute sa haine et tout son mépris.

— Je ne suis pas fou, misérable ! tu le sais bien ! Je ne suis pas fou !

Le docteur ne sourcilla pas.

Les yeux sur l'aiguille de sa montre, il semblait calculer le temps qu'allait durer cet accès de fureur.

Samuel n'avait pas son assurance. Il était devenu blême.

Tout son corps frémissait. Peut-être à ce moment entendait-il en lui une voix intérieure qui lui reprochait son crime.

Il était loin du regard de Juana. Il avait presque peur !

M. Coloner était resté impassible et glacé. Le juge d'instruction frémissait, très ému.

Les gardiens étaient partagés entre la crainte et la pitié.

Les accents de Thomas les avaient remués. Si c'était vrai pourtant ?

S'il était vrai que ce malheureux ?... Ils n'osaient pas y penser...

Et ils étaient pleins de précautions pour Thomas, qu'ils s'efforçaient de ne pas brutaliser.

Le calme se rétablit enfin. M. Coloner s'adressa à Burke.

— Je vois, monsieur, que tout ce que vous avez dit est vrai. Ce malheureux est bien le fou James Myler.

— En auriez-vous douté, monsieur ? fit hypocritement Burke.

Et il jeta un coup d'œil à son complice.

Il rayonnait. Samuel n'était pas moins radieux que lui.

Ils triomphaient.

— Ainsi, reprit M. Coloner, vous affirmez sur l'honneur que cet homme s'appelle bien James Myler ?

— Sur l'honneur, oui, monsieur.

— Et bien ! fit l'Anglais toujours calme, vous en avez menti tous les deux ! James Myler avait un fils... Je suis ce fils ! Et cet homme n'est pas mon père, car mon père est mort depuis longtemps.

X

Pendant que se passaient chez le juge d'instruction les événements que nous venons de raconter, une scène non moins tragique avait lieu boulevard Maillot, dans l'hôtel de Samuel Moore. Après le départ de son mari, qui l'avait quittée de bonne heure et sans lui rien raconter de ce qu'il allait faire, Juana s'était endormie et le soleil était haut quand elle ouvrit les yeux.

Les domestiques avaient ordre de ne pas pénétrer chez elle avant qu'elle n'eût tiré le cordon de sonnette, et pour rien au monde ils n'auraient enfreint la consigne.

La compagne de Samuel Moore s'éveillait de mauvaise humeur.

Elle avait eu un sommeil agité et lourd...

Depuis quelques jours, l'air sombre de son mari la préoccupait...

Dans le premier moment, nous l'avons vu, elle s'était ri de tous les périls qui pouvaient la menacer.

Elle ne croyait pas aux châtements provi-

dentiels.

L'évasion de Thomas Moore, l'apparition si inattendue de Lionel, qu'elle croyait mort depuis si longtemps, avaient à peine entamé la confiance superbe qu'elle avait en son étoile, en sa fortune.

Thomas serait repris.

Quand à Lionel, quelques pièces d'or ou quelques billets de banque la délivreraient de ses obsessions.

Elle n'avait donc pas tout d'abord partagé les craintes de son mari.

A plusieurs reprises même, pendant le repas, elle avait essayé de le plaisanter, mais Samuel n'entendait pas raillerie là-dessus.

— Je sens le malheur ! disait-il de son air sinistre, je sens le malheur !

Et Juana frissonnait malgré elle.

Ces incidents, l'humeur de plus en plus sombre du banquier, avaient fini par la troubler elle aussi.

Elle dormait mal, elle avait d'affreux cauchemars.

Elle était heureuse d'être éveillée enfin.

Elle regarda devant elle, vit le soleil qui riait derrière les raies des persiennes.

Un grand calme planait autour d'elle. Une atmosphère de luxe emplissait la chambre si l'on peut parler ainsi.

Elle se sentit comme rassurée.

Qu'avait-elle à craindre ?

Elle était enfermée dans une pièce infranchissable.

(A suivre.)

Bibliographie

Le Musée Carnavalet, que les Parisiens, pour la plupart, ne connaissent que de nom, conserve pieusement les reliques qui ont trait à l'histoire de Paris.

Dans un intéressant chapitre de la Vie à Paris, Jules Claretie, l'éminent académicien qui préside aux destinées de la Comédie-Française, énumère, en collectionneur éclairé, les objets qui, au cours d'une de ses visites à l'Hôtel Carnavalet, ont le plus piqué sa curiosité d'amateur.

Après avoir passé en revue les souvenirs historiques et les œuvres d'art, il se complait dans la description des objets intimes qui ont appartenu aux hommes célèbres : c'est le nécessaire de campagne de Napoléon I^{er}, rapporté de Ste-Hélène par le général Bertrand et légué à la ville de Paris : le peigne, la brosse à dents, le tire-bottes, les flacons d'essence et le porte-plume de l'Empereur, sa lorgnette, son compas et la carte de géographie ouverte, ironie du temps ! sur la campagne de Prusse. C'est le fauteuil recouvert d'Utrecht vert où mourut Voltaire, l'encrier en plomb de Camille Desmoulins, la montre de St-Just, la tabatière de Marat.

Dans les souvenirs plus récents, mais non moins curieux, voici la commode aux poignées de cuivre de Béranger qui contient son légendaire habit,

« Mon vieil habit, ne nous séparons pas ! son pantalon de nankin, sa canne, son chapeau de feutre à larges bords et son carnet de compte : « Avec ce chapeau, ce pantalon, cet habit, écrit Jules Claretie, je revois Béranger tel que l'a dessiné Charlet, et voici que le cahier de comptes, un vieux cahier de papier oblong, nous rend le détail de sa vie quotidienne, de ses dépenses, rue Vendôme, jusqu'à l'heure de sa mort, du prix de ses dîners, de son humble existence de philosophe. »

A propos de Béranger, nous signalerons en terminant la nouvelle édition populaire illustrée et complète des chansons de Béranger avec les accompagnements de piano, jusqu'alors inédits, par F. Casadesus, que viennent de faire paraître les éditeurs Granier, 6, rue des Saints-Pères. Les cinq premières séries sont déjà parues et s'enlèvent rapidement.

Cette intéressante publication est couronnée d'un plein succès.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2162 du 3 septembre 1898.

GRAVURES : Espagne : Débarquement à la Corogne des soldats espagnols rapatriés par l'« Alcantara ».

Madagascar : L'hôpital de Tananarive. — La Maternité. — Salle des cours. — Salle d'opération. — Les infirmiers et les internes. — La visite, etc., etc.

Départements : La représentation de Déjanire aux arènes de Béziers. — Les préparatifs. — Arrivée de Déjanire. — Scène du Cynécée. — Le ballet. — Déjanire et Hercule devant le bûcher. L'ouverture de la chasse.

Paris : Les camelots marchands de journaux : Le marchand à la perche. — Les acheteurs au ballot. — Le détaillage. — Le porteur distributeur. — Les vendeurs de l'après-midi, etc., etc. La façade principale de la nouvelle gare de Lyon.

Beaux-Arts : Chasse à courre : Le rendez-vous. — Hallali.

Nouvelle illustrée : Sur une piste. **TEXTE :** Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Variété : Prisonniers d'aujourd'hui et prisonniers d'autrefois, par G. Lenôtre. — Déjanire à Béziers, par Demeure de Beaumont. — L'École de médecine et l'Hôpital malgache à Tananarive, par G. — Les camelots, les marchands de journaux, par Edgard Troimaux. — La semaine scientifique, par le docteur Servet

de Bonnières. — Le piano des Rantzau, par Henri Maréchal.

Explications des gravures, Echechs, Rébus, Créations, Revue comique, Sport, Monde financier, Bibliographie, vélocipédie, etc.

Roman : Sur une piste, nouvelle, par Edmond Prat et Ch. Le Crest. Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n^o 39. — 1^{er} septembre 1898.

Jean Tapin (Cap. Danrit). — La Robe rose (E. Dupuis). — L'enfant prodigue (Louis Morin). — Un repas manqué (A. Ferme). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Sémant, Birck, Louis Morin, Albert Guillaume, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE MUSÉE DES FAMILLES (62^e année) par paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1^{er} septembre 1898 :

Un héros en jupon, par S. Delorme. — La fée élémentaire, par G. B. — Ce qui fait passer l'heure, par L. de Tuisseau. — Expiation, par H. Bartal. — Le Bouvreuil, par L. Collas. — Les Eléphants du Jardin des Plantes, par L. Denise. — Mémoires d'un vétérinaire, par Vaxelaire. — Gaïetés du mois, par Willy. — Mosaïque par Eug. Muller. Illustrations par Krombacs, E. Bayard, G. Denise, Guydo, et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1318, du 3 septembre 1898.

Les laykis, par D. N. L. — Soie et flanelle, par Henri de Parville. — L'essai de l'or dans l'état de Nevada, par P. de M. — Le corail dans l'antiquité, par D. B. — Un progrès dans la transmission des bicyclettes, par E. H. — Les aciers au nickel, par Ch.-Ed. Guillaume. — La Kiva, par Henry Chastrey. — Les serres de la ville de Paris, par E. Maglin. — Le roi des Carillons, par L. Reverchon. — La vigne et les vendanges en Géorgie, par D. B. — Les nouvelles frappes de la Monnaie, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences séance du 29 août 1898, par Ch. de Villadenil. — Lampes à incandescence minuscules, par J. Lafargue.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1344^e livraison (3 septembre 1898).

Les plumes du Paon, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Les timbres-poste : Allemagne : Confédération du Nord, par Lucien d'Elne. — Faits divers, par Marie de Lacretelle. — Satan le Bandet, par Félix Laurent. — Le Costume en France : La mode aux derniers jours de la monarchie, par M^{me} Barbé.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 36 (3 septembre 1898).

1^o Huit mois à Tombouctou, par M. le C^{te} Réjou.

2^o A travers le monde : Impressions d'Abyssinie, par Henri Leymarie.

3^o Missions politiques et militaires : En Crète : l'occupation d'Hierapétris, par le Lieutenant Z..., détaché à Hierapétris.

4^o Civilisations et religions : Une Colonie grecque en France.

5^o A travers la nature : La vanille de Tahiti.

6^o Dans le monde du travail : La consommation du charbon.

7^o Livres et Cartes.

8^o L'Armée autour du monde : Espagne et Etats-Unis : La guerre. — France : Le retour du lieutenant Blondiaux. — Encore le Contesté franco-brésilien. — Défense de Dakar et des Antilles. — Angleterre : Les Anglais à Wei-Hai-Wei. — Une balle nouvelle. — Roumanie : Les armements.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

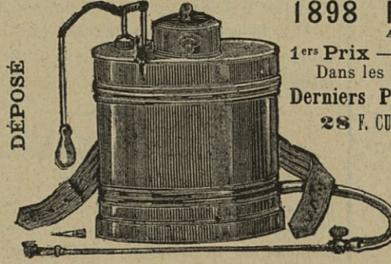
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE COCHER 606

Deuxième partie

IV

LE DÉPART

Sous ce coup prévu, Tiret eut un geste de colère.

— Eh bien qu'il la garde !

— Il y aurait cependant un espoir, insinua M. Emerson.

— Et lequel ? reprit Tiret subitement calmé.

— C'est qu'à la prière de votre frère William, M. Jacquelin consentit à oublier les informations qu'il a reçues à Paris.

Toute la rage d'Anatole éclata à ce mot.

— Mon frère William !... où prenez vous que j'ai un frère ?

— Votre père a dû vous écrire.

— Sans doute, mais je n'y ai rien compris.

— Oh ! C'est bien simple : Votre père ignorait l'existence de son fils aîné, un sujet remarquable, paraît-il, et fort riche, qui lui a prouvé son affection en lui assurant une large existence depuis sa ruine... On assure qu'il a aussi fourni les preuves authentiques de son

droit à porter votre nom. Et maintenant, vous avez un frère qui prendra vos intérêts comme s'ils étaient les siens... Ah ! c'est un gaillard.

Anatole sauta sur sa chaise.

— Malheur ! fit-il, malheur !... Vous ne savez donc pas que cet homme est mon plus cruel ennemi, et ne qu'ils s'est rapproché de mon père que pour me nuire ? Je comprends maintenant la lettre que mon père m'a écrite... Ce misérable m'a déjà enlevé ce qui restait d'affection dans son cœur

— Calmez-vous. Votre frère, est dit-on, une excellente nature. Vous ne le connaissez pas.. Il va venir évidemment pour tout arranger.

Tiret se leva, sa colère l'étouffait. Il alla à la fenêtre, qu'il ouvrit, et là, sur le chemin conduisant au château de d'Hersel, il aperçut deux cavaliers qui passaient au trot rapide.

C'était William Johnson suivi de son fidèle Thomack.

Anatole reconnut avec stupéfaction ce frère détesté.

Il étendit les bras, et d'une voix étranglée : — C'est lui ! c'est lui ! je suis perdu.

VIII

UN CRIME SOUTERRAIN

L'arrivée de William aurait apporté le bonheur au château de d'Hersel, mais le départ de Cécile et la mauvaise santé de madame Brunichon plongeaient ses habitants dans une grande tristesse. Levignans surtout ne pouvait comprendre pourquoi Cécile était partie. Elle s'était échappée un matin sans lui dire adieu. Marie, madame Favrot et madame Brunichon

avaient beau lui répéter qu'elle avait laissé son adresse et qu'elle reviendrait, cela ne le rassurait pas. Il espérait cependant qu'Anna se déciderait à lui donner une lettre qui le justifierait aux yeux de Cécile.

Quoique madame Brunichon fût mal portante, elle voulait que le mariage de Marie et de William fût célébré le plutôt possible, et on en faisait vivement les préparatifs.

William, de son côté, entendait presser le mariage de son frère. Il comptait de la sorte, se réconcilier avec lui et le traiter désormais comme un homme qui veut marcher dans les voies de l'honneur.

C'était une réhabilitation aux yeux des personnes qui avaient pu connaître les mauvais antécédents d'Anatole.

En se présentant chez M. Jacquelin, il y fut personnellement bien reçu ; mais dès qu'il voulut parler d'Anatole, on l'arrêta.

— J'ai pris toutes mes informations, dit M. Jacquelin, et je sais que Tiret est bien heureux d'avoir retrouvé un fils tel que vous. Mais malgré toute mon estime pour vous et pour M. Tiret, il m'est impossible de donner ma fille à votre frère.

Au mouvement de surprise pénible que fit Johnson, il ajouta : — J'affirme qu'en père prudent vous agiriez de même à ma place.

— Je ne comprend pas, dit William.

— Soit. Eh bien, je vais être plus explicite. Si vous aviez une fille, M. Johnson, la donneriez-vous à M. Anatole Tiret ?

William eut une minute d'embarras. Sa

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.



PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.